



Collège International

S A I N T - G E R M A I N - E N - L A Y E

**MARCHE POUR LE RENOUVELLEMENT DU
MOBILIER DES SALLES DE CLASSES**

Règlement de la consultation

21 FEVRIER 2019

Date limite de réception des offres : Mardi 2 avril 2019 à 12h00

ARTICLE 1 : L'ACHETEUR PUBLIC

L'acheteur public est le Collège international de Saint Germain en Laye, représenté par son Proviseur, Madame Isabelle NEGREL.

Les informations complémentaires peuvent être obtenues après de Monsieur sébastien REST, Directeur Administratif et Financier, 01 39 10 94 18, sebastien.rest@ac-versailles.fr

ARTICLE 2 : OBJET ET DUREE DU MARCHE

L'objet du présent marché est la fourniture du nouveau mobilier pour les salles de classes et les salles informatiques. La livraison et l'installation du nouveau mobilier devra intervenir au plus tard le lundi 10 juin 2019. Les anciens mobiliers décrits au CCP seront évacués par le titulaire du marché entre le 1^{er} et le 13 juillet 2019.

LOT	DESIGNATION
LOT 1	Mobiliers salles de classes banalisées et évacuation des anciens mobiliers
LOT 2	Mobiliers informatiques

ARTICLE 3 : MODALITE DE LA CONSULTATION

Le marché est passé selon une procédure formalisée d'appel d'offre ouvert définie selon le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics - Articles 25 et 26, et 66 à 70 et fait l'objet d'une publicité officielle sur le BOAMP, et sur le JOUE.

Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. En cas de proposition pour plusieurs lots, un acte d'engagement est exigé pour chaque lot.

Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire par lot. Plusieurs lots pourront être attribués à un même fournisseur.

ARTICLE 4 : VARIANTES

Les variantes sont autorisées. Elles font obligatoirement l'objet d'une offre et d'un acte d'engagement séparés.

ARTICLE 5 : DOSSIER DE CONSULTATION

5.1. Pièces constitutives du dossier

- Règlement de consultation
- Cahier des charges particulières
- Etat des besoins par salle de classe
- Bordereau des prix unitaires
- Acte d'engagement

ARTICLE 6 : MODALITES DE PRESENTATION ET DE TRANSMISSION DES OFFRES

Les offres seront rédigées en langue française et signées par la personne habilitée.

Les entreprises devront joindre à leur proposition leurs références professionnelles ainsi que leurs qualifications et devront justifier de leurs agréments.

Le candidat doit joindre également la documentation technique des matériels proposés, avec possibilité de choix de coloris, et tout autre document qu'il jugera utile à l'étude de son offre.

Les conditions de livraison avec les dates seront clairement indiquées dans l'offre.

L'acte d'engagement et bordereau de prix unitaires seront joints.

Pièces de candidatures : DC1, DC2 ou DUME

Modalités de remise des offres : dépôt des offres sur la plate-forme AJI, profil d'acheteur

Elles doivent impérativement parvenir **avant le mardi 2 avril 2019 à 12h00**.

ARTICLE 7 : LES PRIX

Les prix proposés par le candidat s'entendent fermes et définitifs.

Ces prix s'entendent toutes taxes comprises.

Les offres font apparaître :

- le prix net Hors TVA
- le taux légal de TVA applicable
- le prix TVA comprise
- le montant total TTC.

ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront jugées sur :

- le prix : 40 points
- la qualité technique des produits proposés : 40 points
- les conditions de livraison, d'installation de reprise de l'ancien mobilier : 20 points

ARTICLE 9 : VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.
